

« ... Et ce sera, gens de la Commune, croyez-le bien : quoi qu'il arrive, que le Prussien triomphe ou succombe, quel que soit le gouvernement qui commande, l'actuel ou tout autre, peu importe... au premier mouvement vous êtes perdus. Avant la paix, des coups de fusil ; après la guerre, Cayenne ou le bagne, vous ne sortirez pas de là...

Le gouvernement de l'Hôtel de Ville peut, si bon lui semble, vous tolérer, vous épargner, vous mépriser assez pour ne pas vous craindre. C'est son affaire. Quant aux honnêtes gens qui veulent en finir et qui le veulent bien, leur rôle est tout tracé. Nous avons des fusils et des mitrailleuses, s'il faut descendre en corps dans la rue ; nous avons des revolvers, s'il faut faire respecter nos foyers et nos personnes. La garde nationale voit avec bonheur marcher à sa tête un homme de loyauté, d'honnêteté et de cœur... le général Clément Thomas. C'est notre homme... et, s'il n'attend qu'une occasion d'agir, votre affaire, pour parler comme dans vos clubs, sera bientôt expédiée.

Ou plutôt non. Cette occasion, ce sont les gens de bien qui la feront naître. Assez et trop longtemps, vous avez injurié, menacé, dénoncé, provoqué à l'insurrection et au meurtre. Les rôles sont intervertis maintenant. »

Le Figaro, 2-3 janvier 1871.

«- C'est bien ici, lui dis-je, la ville de X...?

- Ya.

Tu ne saurais imaginer la façon dont fut prononcé ce ya, et ce qu'il y tenait de choses. Il semblait dire, ce ya plus profond qu'une chope d'Allemagne : « Oui, pauvre Français, nous sommes là, ne crains plus rien ; on ne te demandera plus ta carte de civisme, on ne te mettra plus en prison ; tu auras le droit d'aller, de venir, de parler à ton aise ; tu mangeras à ta faim et tu boiras à ta soif ; tu n'entendras plus le canon et l'on ne te forcera pas de tirer des coups de fusil sur tes compatriotes ; tu n'en seras plus réduit à lire l'immonde prose de Félix Pyat, les boniments de Jules Vallès ou les sanglantes pasquinades du vaudevilliste Rochefort ; tu es ici en pays libre, ya, sur une terre amie, ya, sous la protection des baïonnettes bavaroises, ya ya. » Je ne pus m'empêcher de répéter à mon tour ce ya en essayant d'attraper l'intonation. Il ôta sa pipe de sa bouche.

« Ah ! Français, touchours quai, dit-il. Ya ! ya ! » Et nous nous mîmes à rire l'un en face de l'autre. Je t'assure que ce sont de braves gens et qu'on les a calomniés. Le bruit courut, il y a huit jours, de leur départ. C'était une désolation générale. »

Francisque Sarcey, le 20 mai 1871, dans le journal « Le Drapeau tricolore ».

« Les gens d'affaires allaient répétant partout : Vous ne ferez jamais d'opérations financières (pour payer les Allemands), si vous n'en finissez pas avec tous ces scélérats et si vous ne leur enlevez pas les canons. Il faut en finir et alors on pourra traiter d'affaires. »

Déposition d'Adolphe Thiers à Commission d'enquête, du 18 mars.

« Le commandant de la 46^e légion porte à l'ordre du jour les deux frères Ernest et Félix Dunand, du 115^e bataillon, l'un âgé de 14 ans, l'autre de 17.

Ces deux jeunes gens se sont brillamment conduits à l'attaque du parc d'Issy. Ils ont, pendant plus d'une heure, essuyé le feu des Versaillais à 100 mètres de distance ; puis avec leurs camarades de la 1^{re} compagnie, ils se sont élancés à la baïonnette et ont pris la barricade des Moulineaux, le lundi 9 mai. Le plus âgé des deux frères, Ernest, tomba frappé d'une balle en plantant le drapeau du bataillon sur la crête de la barricade, Félix s'élança pour reprendre le drapeau et recueillir le corps de son frère ; Il tomba à son tour, foudroyé au-delà de la barricade. Ils sont morts tous deux. Le père a cessé de pleurer ses fils. Il prend le fusil pour tâcher de les venger. »

Le Commandant de la 6^e légion : Combatz.

Journal Officiel, 14 mai 1871.

« On m'avise que les Versaillais s'avancent par la rue d'Ulm ; j'y cours avec quatre ou cinq vétérans qui entendent lutter jusqu'à la mort. Parmi ces vieux militants se trouve un typographe, le citoyen Faure, plus connu dans nos ateliers typographiques sous le sobriquet de « Navet » dû à la blancheur de ses cheveux et de sa barbe... Faure a fait le coup de feu avec Barbès (en mai 1839), combattu sur les pavés de juin 1848, en décembre 1851 et il croit que l'heure du trépas est venue pour lui !... Les Versaillais démasquent deux bouches à feu et tirent sur les barricades à toute volée ; nos fusils visent les servants et Faure, tout en tirant, m'annonce qu'il n'ira pas plus loin... « Si tu échappes à la mort, mon jeune ami, n'oublie pas de dire aux confrères qui te parleront de Navet qu'il est mort en combattant, comme un vieux révolutionnaire. » Et il disait ces choses en souriant, le bon vieux plébéien...

Quelques coups de fusil encore, puis une trombe de fer s'abat sur la barricade. A moitié aveuglé je cherche des yeux mon pauvre camarade ; son corps est déchiqueté... L'ancien barricadier, le héros prolétarien, le compagnon de travail sans peur et sans reproche avait été mis en pièces... « Vengeons le vieux », crièrent les survivants, et le combat reprit avec une violence plus grande.»

Jean Allemane, *Mémoires d'un Communard*.

« *Le Temps* raconte une épouvantable histoire de gens mal exécutés et enterrés avant que la vie fût éteinte. Un grand nombre furent brûlés sur la place derrière Saint-Jacques-la-Boucherie, certains d'entre eux, très superficiellement. En plein jour, le grondement des rues animées empêchait de rien remarquer, mais dans le calme de la nuit, les habitants des maisons du voisinage furent éveillés par des gémissements lointains, et au matin une main crispée fut aperçue perçant le sol... Que beaucoup de blessés aient été enterrés vivants, je n'en ai pas le moindre doute. »

Correspondance de Paris de l'*Evening Standard*, 8 juin 1871.

« Il¹ pouvait avoir 28 ans... Au 18 mars, Il entra à la mairie et prit une part active aux travaux préparatoires des élections. Il devint pendant la Commune sous-chef de la légion. Durant ces deux mois, malade et faible comme il l'était, il resta 24 heures par jour à son service, ne voyant sa femme qu'à de rares Intervalles quand elle venait pour quelques minutes le trouver à la mairie, passant les nuits sans se déshabiller sur une mauvaise paillasse jetée dans un coin de son bureau. Toujours debout le premier au premier signal, toujours en mouvement, surmenant son corps sans pitié... »

Arnould, *Histoire populaire de la Commune*.

¹ Le lieutenant de la garde nationale, Guilletat.

« Citoyens,

Citoyens de Paris, nous voici revenus aux grands jours de sublime héroïsme et de vertu suprême! Le bonheur du pays, l'avenir du monde entier sont dans vos mains. C'est la bénédiction ou la malédiction des générations futures qui vous attend.

Travailleurs, ne vous y trompez pas ; c'est la grande lutte, c'est le parasitisme et le travail, l'exploitation et la production qui sont aux prises. Si vous êtes las de végéter dans l'ignorance et de croupir dans la misère ;

Si vous voulez que vos enfants soient des hommes ayant le bénéfice de leur travail et non des sortes d'animaux dressés pour l'atelier ou pour le combat, fécondant de leurs sueurs la fortune d'un exploiteur, ou répandant leur sang pour un despote ;

Si vous ne voulez plus que vos filles, que vous ne pouvez élever et surveiller à votre gré, soient des instruments de plaisir au bras de l'aristocratie d'argent ; si vous ne voulez plus que la débauche et la misère poussent les hommes dans la police et les femmes à la prostitution ; si vous voulez, enfin, le règne de la justice, travailleurs, soyez intelligents, debout! et que vos fortes mains jettent sous vos talons l'immonde réaction !

Citoyens de Paris, commerçants, industriels, boutiquiers, vous tous enfin qui travaillez et qui cherchez de bonne foi la solution des problèmes sociaux, le comité central vous adjure de marcher unis dans le progrès. Inspirez-vous des destinées de la patrie et de son génie universel.

Le comité central a conscience que l'héroïque population parisienne va s'immortaliser et régénérer le monde.

Vive la République! Vive la Commune! »

Proclamation du Comité Central de la Garde nationale, 5 avril 1871.

« Le 30², la Commune supprima la conscription de l'armée permanente et reconnut la garde nationale, à laquelle tous les citoyens valides devaient appartenir, comme la seule force armée ; elle remit tous les loyers d'octobre 1870. Jusqu'en avril, en portant en compte les termes déjà payés pour l'échéance à venir et suspendit toute vente des gages au mont-de-piété municipal. Le même jour, les étrangers élus à la Commune furent confirmés dans leurs fonctions, car « le drapeau de la Commune est celui de la République mondiale ». Le 1^{er} avril, fut décidé que le traitement le plus élevé d'un employé de la Commune, et donc aussi de ses membres, ne pourrait dépasser 6.000 francs. Le jour suivant, furent décrétées la séparation de l'Église et de l'État, et la suppression de toutes les subventions d'État pour des buts religieux, ainsi que la transformation de tous les biens ecclésiastiques en propriété nationale... Le 12, la Commune décida de renverser la colonne triomphale de la place Vendôme, coulée par Napoléon avec la fonte des canons conquis, après la guerre de 1805, comme symbole du chauvinisme et de la discorde des peuples. Cela fut exécuté le 16 mai. Le 16 avril la Commune ordonna un recensement statistique des fabriques immobilisées par les fabricants et l'élaboration de plans pour la gestion de ces fabriques par les ouvriers qui y travaillaient jusque-là, réunis en associations coopératives, et aussi pour l'organisation de ces associations en une grande fédération. Le 20, elle abolit le travail de nuit des boulangers... Le 30 avril, elle ordonna la suppression des monts-de-piété. Le 5 mai, elle décida la destruction de la chapelle expiatoire élevée en réparation de l'exécution de Louis XVI.

Mais tout cela, dans une ville assiégée, ne pouvait avoir tout au plus qu'un début de réalisation. Et à partir du début mai, la lutte contre les troupes de Versailles, toujours plus nombreuses, absorba toutes les forces.

² 30 mars 1871.

La grande mesure sociale de la Commune, ce fut sa propre existence, agissante. Ses mesures particulières ne pouvaient que traduire la tendance d'un gouvernement du peuple par le peuple. Telles furent l'abolition du travail de nuit pour les compagnons boulangers ; l'interdiction pénale faite aux employeurs de leur habitude de réduire les salaires en prélevant sur leurs ouvriers des amendes sous de multiples prétextes, procédé par lequel l'employeur combine dans sa propre personne les rôles du législateur, du juge et du bourreau, et filoute l'argent à son profit. Une autre mesure de cette classe fut la remise aux associations d'ouvriers, sous réserve de compensation, de tous les ateliers et fabriques qui avaient fermé, sans égards, ou si les capitalistes correspondants avaient disparu ou préféré suspendre le travail.

Mais certes, la Commune ne prétendait pas à l'infailibilité, attribut invariable de tous les gouvernements de la vieille frappe. Elle publiait ses actes et paroles, elle initiait le public à toutes ses défaillances. »

Karl Marx, *La Guerre civile en France* (1871).